
* CE DOCUMENT N'EST COMMUNICABLE QU'AU SEUL TITULAIRE DU PERMIS DE CONDUIRE. *
* LE FAIT, POUR UN TIERS NON AUTORISÉ PAR LA LOI, NOTAMMENT UN EMPLOYEUR OU *
* UN ASSUREUR, D'OBTENIR SOIT DIRECTEMENT, SOIT INDIRECTEMENT, COMMUNICATION *
* DE CE DOCUMENT EST UN DELIT PREVU PAR L'ARTICLE L225.8 DU CODE DE LA ROUTE.*

NUMERO DE DOSSIER : 991155100121

CODE CONFIDENTIEL :

CE NUMERO DE DOSSIER ET CE CODE CONFIDENTIEL PERMETTENT UNE
CONSULTATION DE VOTRE SOLDE DE POINTS VIA INTERNET SUR LE
SITE : WWW.INTERIEUR.GOUV.FR

NOM M :

PRENOMS : IBRAHIM

NOM USAGE :

NE(E) LE : 19/02/1982 A METZ (057)

FRANCE

SEXE : MASCULIN

ADRESSE :

57360 AMNEVILLE

ETAT DOSSIER : VALIDE

SOLDE DE POINTS : 0

TITRE NO : 12PS85457 DELIVRE LE 08/11/2012
PAR PREFECTURE DE LA MOSELLE SOUS FORME DE PRIMATA

TITRE NO : 07LF26111 DELIVRE LE 27/03/2008
PAR PREFECTURE DE LA MEURTHE-ET-MOSELLE SOUS FORME DE DUPLICATA

TITRE NO : TB83141 DELIVRE LE 10/04/2001
PAR PREFECTURE DE LA MEUSE SOUS FORME DE PRIMATA
DECLARE PERDU LE 13/03/2008 PREFECTURE DE LA MEURTHE-ET-MOSELLE

CONDITIONS RESTRICTIVES : NEANT

PERIODES PROBATOIRES : DU 06/11/2012 AU 06/11/2015

SUIVI AAC : NEANT

CATEGORIE : B

ETAT : VALIDE

DELIVREE PAR EXA LE 06/11/2012

PAR PREFECTURE DE LA MOSELLE

AVIS MEDICAL DU 22/11/2010 PAR COM. MEDICALE DE METZ

CATEGORIE : AM

ETAT : VALIDE

DELIVREE PAR EQU LE 19/01/2013

PAR PREFECTURE DE LA MOSELLE

Avant intervention
de Ste Régley : 0 point

PERMIS DE CONDUIRE

CONSULTATION DU NOMBRE DE POINTS DE VOTRE PERMIS DE CONDUIRE



Bonjour, M \ IBRAHIM

Votre permis de conduire est doté à cet instant de :

Date de naissance : 19/02/1982

7 points

Après intervention de l'e
Règles : 7 points.

Je souhaite obtenir des informations sur les modalités de reconstitution de mon capital de points (12 points)

Je souhaite en savoir plus sur le dispositif du permis à points

(http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/vos_demarches/vehicules/permis-conduire-points/faq-permis-points)

AVERTISSEMENTS

1/ Il s'agit du solde de points affectés à votre dossier de permis de conduire **au moment de la visualisation**, sous réserve d'éventuelles autres infractions commises et non encore enregistrées dans le système national des permis de conduire;

2/ Le solde de points qui apparaît ne préjuge pas des éventuelles mesures de restriction du droit de conduire (suspension administrative ou judiciaire du permis de conduire) dont vous pouvez faire l'objet ;

3/ Le solde de points affiché ci-dessous est **exclusivement** destiné au titulaire du permis de conduire correspondant. Le fait, pour un tiers non autorisé par la loi, notamment un employeur ou un assureur, d'obtenir soit directement, soit indirectement communication de cette information est un délit prévu par l'article L.225-8 du code de la route (7 500 euros d'amende).